



Commune de PLOUGONVELIN Conseil Municipal du 18 avril 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 22 (Quorum : 14)

Nombre de Conseillers présents et représentés : 27

Date convocation du Conseil : 12 avril 2016

Le conseil municipal de Plougonvelin, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20h30 à l'Hippocampe sous la présidence de Monsieur Bernard GOUEREC.

ETAIENT PRESENTS :

GOUEREC Bernard	LEPOITTEVIN Myriam	GUEGUEN David	DESHORS Annick
AUDREN Bertrand	LE GOFF Maryline	DUROSE Pierre	QUELEN Jean-Jacques
BELLEC Hélène	PRUNIER Patrick	QUERAN Véronique	LE BORGNE Jean-Yves
CORRE Stéphane	BIZIEN Pierre	ELLEGOET Simone	
CALVEZ Christine	MARTIN Céline	QUERE Raymond	
KUHN Audrey	FLOURY Françoise	BERTHELOT Monique	
	RAGUENES Alain		

PROCURATION :

Mme APPRIOU qui a donné procuration à Mme CALVEZ

M. BILLY qui a donné procuration à Mme BELLEC

M. POCHIC qui a donné procuration à M. AUDREN

Mme SALIOU qui a donné procuration à Mme KUHN

M. BACOR qui a donné procuration à M. QUERE

Secrétaire de séance : Mme MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

N° 23/2016 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNE

Présentation faite par B. AUDREN.

Des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget principal de la commune pour l'exercice 2016. Le budget supplémentaire présenté intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2015. Le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	dépenses	recettes
BUDGET VOTE	3 942 701	3 942 701
CREDITS NOUVEAUX	29 797	29 797
TOTAL BUDGET 2016	3 972 498	3 972 498

SECTION D'INVESTISSEMENT	dépenses	recettes
BUDGET VOTE	1 136 527	1 136 527
REPORTS	897 491	202 846
CREDITS NOUVEAUX	304 731	202 374
SOLDE REPORTE	467 908	
EXCEDENT DE FONCT. CAPITALISE		1 264 910
TOTAL BUDGET 2016	2 806 657	2 806 657

- Sur les recettes de fonctionnement :

A. DEHORS : Vous nous avait présenté un budget en décembre 2015 :

- Aujourd'hui, sous estimation de 50 000€ soit 8%
- Baisse des dotations de l'Etat
- Erreur sur les DOB

B. AUDREN : Vous nous reprochez d'être « prudent » ?

A. DEHORS : Ne voit pas l'intérêt à présenter l'anticipation des DOB

B. AUDREN : Nous votons les budgets fin d'année pour anticiper l'investissement malgré la « non réponse » des dotations de l'état.

C. CALVEZ et A. KUHN : Cela est plus facile pour gérer et préparer l'année avenir

JY LE BORGNE : Est-ce que la meilleure anticipation sur l'investissement sur tout le mandat ne serait pas mieux ?

C. GOUEREC : Une « feuille de route » est faite et qui peut-être modifiée. Elle déjà été diffusée.

- sur les dépenses d'investissement

JY LE BORGNE : Quel est le montant des opérations nouvelles pour les investissements ?

B. AUDREN : 1,9 million (programme en investissements nouveaux pour cette année-commune équipée)

JY LE BORGNE : Quel est le montant du fonctionnement du budget communal ?

B. AUDREN : 3 millions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à 20 voix pour, 6 abstentions et 1 contre, d'adopter le budget supplémentaire.

024/2016 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU CENTRE AQUATIQUE TREZIROISE
--

Des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget annexe du centre aquatique Treziroise pour l'exercice 2016. Le budget supplémentaire présenté intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2015. Le budget supplémentaire s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**dépenses recettes**

	dépenses	recettes
BUDGET VOTE	1 062 774	1 062 774
DEPENSES NOUVELLES	40 100	
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	41 551	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		81 651
TOTAL BUDGET 2016	1 144 425	1 144 425

SECTION D'INVESTISSEMENT**dépenses recettes**

	dépenses	recettes
BUDGET VOTE	196 083	196 083
REPORTS	64 615	
CREDITS NOUVEAUX	80 259	3 100
SOLDE REPORTE	29 182	
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONT		41 551
EXCEDENT DE FONCT. CAPITALISE		129 405
TOTAL BUDGET 2016	370 139	370 139

Aucune remarque du conseil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à 20 voix pour, 6 abstentions et 1 contre, d'adopter le budget supplémentaire.

025/2016 - AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE

Présentation faite par B. AUDREN

Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Les résultats de l'exercice 2015 sont les suivants :

- section de fonctionnement : + 1 264 910,47 €
- section d'investissement : - 467 907,90€
- résultat de clôture général au 31/12/2015 : 797 002,57 €

Aucune remarque du conseil

Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 20 voix pour, 6 abstentions et 1 contre, d'affecter la totalité du résultat soit 1 264 910,47 € en section d'investissement (article 1068).

026/2016 - AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES

Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Les résultats de l'exercice 2015 sont les suivants :

- section de fonctionnement : + 211 055,55 €
- section d'investissement : - 29 181,94 €
- résultat de clôture général au 31/12/2015 : 181 873,61 €

Aucune remarque du conseil

Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à 20 voix pour, 6 abstentions et 1 contre, d'affecter le résultat comme suit :

- 81 650,55 € en report section de fonctionnement
- 129 405,00 € en section d'investissement (article 1068).

027/2016 - DECISIONS MODIFICATIVES MAISON DE L'ENFANCE

Présentation faite par B.AUDREN

Le maire propose d'adopter les décisions modificatives budgétaires jointes en annexe, qui ont été exposées à la commission de finances du 5 avril 2016.

Recette Affectation du résultat	+ 3 755 €
Dépenses imprévues	+ 3 755 €

Aucune remarque du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 21 voix pour et 6 abstentions décide d'adopter la décision modificative pour le budget de la maison de l'enfance.

028/2016 - DECISIONS MODIFICATIVES CENTRE CULTUREL KERAUDY

Recette Affectation du résultat	+ 1 551 €
Dépenses imprévues	+ 1 551 €

Aucune remarque du conseil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 20 voix pour et 6 abstentions et 1 contre, décide d'adopter la décision modificative pour le budget du centre culturel Kéraudy.

029/2016 - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Présentation faite par B.AUDREN

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu au départ d'un agent en contrat aidé faisant fonction d'ATSEM à temps non complet (30 heures hebdomadaires) en classe bilingue à l'école maternelle, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le conseil municipal est donc invité à:

- supprimer l'emploi d'un contrat d'accompagnement à l'emploi faisant fonction d'ATSEM à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service « Cantine école »

- créer l'emploi d'un contrat d'avenir faisant fonction d'ATSEM à temps complet relevant de la catégorie C au service « cantine-écoles » à compter du 1^{er} mai 2016.

Il est proposé à cette occasion de mettre à jour le tableau des effectifs :

- supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (resté vacant suite à une mutation intervenue en novembre 2015)
- supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe à temps complet (suite au départ en retraite en décembre 2015)
- transférer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaire du budget du centre culturel Kéraudy sur le budget principal de la commune toujours à 28/35^{ème}.
- supprimer le poste de rédacteur à temps complet (resté vacant suite à une mutation en août 2015 et suite à la création du service commun Ressources Humaines à la Communauté de Commune du Pays d'Iroise.

Aucune remarque du conseil

Le conseil municipal à 22 voix pour et 5 abstentions :

- adopte la proposition du Maire,
- autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires
- décide d'inscrire au budget les crédits budgétaires.

030/2016 - ACHAT DE MATERIEL NAUTIQUE+ DEMANDE DE SUBVENTION

Présentation faite par B.AUDREN

Le Maire expose le projet d'achat de matériel nautique dédié aux entraînements et compétitions pour l'Association aviron de mer.

Le matériel consiste en l'achat d'un bateau, gamme compétition, un chariot de mise à l'eau et des avirons de couple pour un montant total de 12 582€ HT, montant subventionnable par le Conseil départemental dans le cadre de l'aide au développement des compétitions.

Aucune remarque du conseil

Le Conseil Municipal se prononce favorable à l'unanimité, sur l'acquisition du matériel précité pour un montant total 12 582 € HT, pour l'association Aviron de mer et autorise le maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental.

Ce matériel sera remboursé par l'association sur 5 ans, déduction faite des subventions perçues.

031/2016 - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Présentation faite par A. KUHN

Par délibération du 25 janvier 2016, le conseil municipal a adopté le projet de construction d'une école maternelle et les modalités de financement présentées.

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau dispositif de soutien à l'investissement public local a été mis en place pour l'année 2016. Le projet d'école maternelle fait partie des opérations éligibles à cette dotation, cumulables avec la DETR.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1 173 700 € HT (bâtiment et VRD).

Une première tranche a été définie pour 2016 pour un montant de 750 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

- Subvention DETR (30 %) 225 000 €
- Subvention FSIL (20 %) 150 000 €
- Autofinancement communal 375 000 €

Audrey KUHN indique que les projets sont éligibles au niveau transition énergétique, équipement public, mise aux normes accessibilité.

Bernard GOUEREC ajoute qu'il s'agit d'une subvention ponctuelle pour relancer l'investissement, valable uniquement pour 2016.

Aucune remarque du conseil.

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté
- de solliciter une subvention au titre de la FSIL au taux de 20 %

032/2016 GARANTIE D'EMPRUNT SAHLM ARMORIQUE HABITAT

Présentation faite par B.AUDREN

La SAHLM Armorique Habitat (Ci-après « l'Emprunteur ») a sollicité de la Caisse des Dépôts et consignations, qui a accepté, la mise en place d'un prêt d'un montant total de 68 327 € pour la réhabilitation de logements rue Saint Mathieu.

En conséquence, la commune est appelée à délibérer en vue d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 68 327 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 44182, constituée de deux Lignes du Prêt :

- Prêt ECO-PRET : 32 000 € pour la réhabilitation de 2 logements rue Saint Mathieu
- Prêt PAM : 36 327 € pour la réhabilitation de 2 logements rue Saint Mathieu

Remarques évoquées :

A. DEHORS : Prévoir la rectification au niveau du titre de la rue « Rue ST Mathieu » au lieu de « Rue St Jean »

R. QUERE : Il faut se relire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder sa garantie au prêt évoqué ci-dessus.

- accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 68 327 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 44182, constitué de deux lignes du prêt.

Ledit contrat est joint annexe et fait partie intégrante de la délibération.

- dire que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse de dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour le paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Préciser que le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

033/2016 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Présentation faite par B.GOUEREC

La commune est saisie des déclarations d'intention d'aliéner pour les terrains suivants :

PARCELLES	SUPERFICIE (m ²)	LIEUDIT	PRIX DE VENTE
AB888 - AB890 - AB892 AB893 - AB895 - AB896	516	11 rue des Pavillons	220 000
C 1075	2 000	11 allée des Mésanges	311 000

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'utilisation du droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner précitées.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Ligne de trésorerie soit 350 000€ + marge de 1,85% (caisse régionale)

JY LE BORGNE : Avec mise en concurrence ?

B.GOUEREC : Oui

2- Surveillance des plages : Du 2 juillet au 21 août 2016 de 13h30 à 18h30

INFORMATIONS DIVERSES

Réponse aux questions de M. QUERE

Vidéo surveillance : 25 569, 30€ avec la société VOLSTAGE

Avenant caméra supplémentaire pour la place de l'église soit une totalité d'un coût de 26 562,50€ pour 20 caméras.

Informations sur le Plan d'eau : P . DUROSE

Bilan financier

Travaux en 2015 : Berthaume Sud + plan

Plan d'eau : 15 000€ TTC (entreprise KIEBLER)

Corps mort :16 000€ TTC (entreprise QUEQUINER)

Pose : 18 000€ TTC

9 mouillages pour la CCPI : 4 000€ TTC

20 emplacements en 2015

Soit 300 personnes sur le plan d'eau

PLU : C. CALVEZ

Présentation en mai du PPA puis en juillet

Etat et vote en fin d'année

Compteur « LINKY » : C.CALVEZ

Une réunion publique sera organisée pour les PLOUGONVELINOIS

Pôle santé : C. CALVEZ

Le projet est en cours en relation avec les professionnels médicaux

Tirage au sort de 9 jurés d'Assise : B. GOUEREC

- 1) ALONE Fabienne
- 2) LE DU Alexandra, Yvonne, Odile
- 3) LE RU Jeanne
- 4) ABBALEA Gwenaëlle
- 5) CHARON Nathalie, Marie Catherine
- 6) BRENEOL Jonathan
- 7) CREFF André, Aline
- 8) PERROT Philippe
- 9) RIOU Vanessa

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 13 juin 2016.

Le maire,

Les conseillers municipaux

Le secrétaire de séance